

SPIP 63-15 : LE CHANGEMENT C'EST MAINTENANT

Tout d'abord, quelques dates et un rappel des faits marquants :

- un CSA du 28 mars 2024 qui marquera la fin du dialogue social avec des OS maltraités et la rupture entre le personnel et sa direction. Cinq mois plus tard, nous apprendrons que les enregistrements vocaux servant à rédiger le PV des débats ont été supprimés par la Direction.
- Juillet 2024, la démission de la représentante SNEPAP au CSA.
- Octobre 2024 , les alertes de la CGT IP « SEULE » face au DAPA et le DISP en présence de la direction locale n'auront servi à rien.
- Fin novembre 2024, départ des deux DPIP MO en arrêt maladie. Elles ne reviendront plus. Silence radio du côté de la direction, même leur nom ne sera plus cité !
- CSA spécialisé sur les conditions de travail de décembre 2024 , refus injustifié par la Présidente à la présence d'experts sur le sujet des RPS et mise en œuvre de la nouvelle organisation de service du SPIP MO sans vote préalable en CSA.
- Janvier 2025, courrier d'alerte du médecin de prévention du Puy-de-Dôme.
- De février à juin 2025, quatre organisations syndicales se présenteront au SPIP pour soutenir les agents et dénoncer auprès de la direction les graves dysfonctionnements managériales.
- Mai 2025, sous la pression des OS représentatives en CSA I Formation Spécialisée (FS), le DISP n'aura pas d'autre choix que d'accepter une enquête du CSA I. En parallèle, le DISP lancera aussi une audit privée.
- Le témoignage des DPIP MO notamment sur la suppression des enregistrements vocaux au titre du CSA du 28 mars.
- Suite au CSA SPIP 63-15 de mai 2025, courrier d'alerte par le médecin de prévention du Cantal.
- Septembre/octobre2025. Les rapports de la FS et de l'audit privé sont accablants. La restitution auprès du SPIP MO aura lieu le 15 décembre 2025.

Alors comment va le personnel du SPIP 63-15 ?

A ce jour, sur les 3 antennes, six arrêts malades dont quatre reprises à temps partiels thérapeutiques.

SPIP 63-15 : LE CHANGEMENT C'EST MAINTENANT

Au SPIP MF de Riom, hormis la mise en œuvre d'une médiation, le personnel est dans l'attente de renfort.

Au SPIP MO Clermont-Fd, le personnel s'est adapté à la nouvelle organisation malgré un climat délétère et insécurisant avec la Direction.

Au SPIP du Cantal, plusieurs questions restent en suspend..Alors que nous attendions une enquête de la FS dans la continuité de celle réalisée dans le Puy de dôme, à ce jour...RIEN !....Et pourtant les alertes ont été nombreuses ces dernières années au SPIP du Cantal...arrêts maladies, une situation RH en permanence critique....un management qui interroge une fois de plus !..la souffrance des agents, sans oublier dans ce contexte la mise en œuvre d'une réorganisation du service sans présentation et vote en CSA SPIP...une fois de plus !!

A la CGT IP, nous n'avons eu de cesse d'alerter mais l'intervention tardive de la DISP laissera un goût amer dans chaque antenne.

Prévenir n'aura donc pas suffit, il faut désormais guérir le mal-être bien installé au SPIP 63-15.

Aussi, nous demandons :

*Pour le SPIP 63-15 et URGEMMENT :

- **Le départ immédiat et la DFSPIP 63-15 à l'aune des violences produites et des risques psychosociaux qu'elle a engendré.**
- **Des sanctions disciplinaires également à l'encontre de la DFSPIP 63-15 compte tenu de la gravité des faits relatés (notamment dans les rapports CSA FS et de l'audit privé).**

*Pour le SPIP 15 :

- **le déplacement des membres du CSA I au SPIP du Cantal.**
- **le renfort immédiat en CPIP et sa priorisation lors de la prochaine CAP de mobilité**
- **la mise en œuvre d'un espace d'écoute et de médiation au sein du personnel**

SPIP 63-15 : LE CHANGEMENT C'EST MAINTENANT

*Pour le SPIP de Riom :

- **Un management en soutien de l'équipe MF et le retour à un climat apaisé.**
- **Le renfort en CPIP et sa priorisation lors de la prochaine CAP de mobilité compte tenu de la surpopulation pénale et d'autant plus après le départ récent des deux CPIP contractuels.**

*Pour le SPIP MO de Clermont-Fd :

- **Retrouver un climat serein, apaisé, bienveillant et sécurisant pour le personnel.**

Pour finir, nous vous informons que la suspension de notre participation au CSA SPIP 63-15, décidée en septembre 2025, sera maintenue à la lecture du bilan que nous venons de réaliser et des deux rapports (FS et audit privée). En l'absence des deux organisations représentatives à savoir le SNEPAP et la CGT IP, nous nous interrogeons sur la crédibilité et le sens d'un pseudo dialogue social lorsqu'il n'est maintenu et porté en CSA que par le biais d'une seule OS.

Dans l'espoir de retrouver un dialogue social apaisé et respectueux des OS, nous demandons l'annulation du CSA spécialisé conditions de travail du 10 décembre.

Le 9 décembre 2025

La CGT IP 42 43 63